



EPEDES



CHAVORNAY

SUCHY

ARCC

Association intercommunale pour l'épuration
des eaux de la Région des Côtes de Chalamont

Extrait du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la région des Côtes de Chalamont

Présidence : Monsieur Daniel Henry

Dans sa séance du mercredi 27 septembre 2023, à Belmont-sur-Yverdon

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité

Point 4 de l'ordre du jour : d'accepter le budget 2024 de l'Association, selon le préavis N°04/2023 du comité de direction.

Total des revenus : Fr. 284'400.00

Total des charges : Fr. 284'400.00

Le budget 2024 se boucle à zéro, car les charges sont refacturées en totalité aux communes concernées.

Point 5 de l'ordre du jour : d'accepter la pose de panneaux solaires sur le bâtiment de la STEP, préavis N° 05/2023 du comité de direction.

Le préavis est accepté à l'unanimité avec son amendement (pour un amortissement en 10 ans si possible)

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEPD), la décision mentionnée ci-dessus peut faire l'objet d'un référendum.

Ainsi délibéré en séance du 27 septembre 2023

Le Président :

Daniel Henry

ARCC

Le Secrétaire :

Jean-Néville Dubuis